



## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 MARS 2005**

Après l'heure d'information syndicale du 17 février, les organisations syndicales avaient demandé une entrevue auprès du Secrétaire Général de la D.G.T.P.E., Monsieur Lecourtier, lequel a reçu les organisations syndicales le 9 mars dernier <sup>1</sup> lors d'une longue entrevue.

*En préalable, le secrétaire Général s'est étonné du « ton » de la lettre de demande d'entrevue ; il en partage le fond mais non la forme. Nous lui avons répondu que le courrier avait été rédigé à un moment où la plus grande partie des agents du bureau informatique, se sentait tenue à l'écart de la réforme ; la situation paraissait bloquée. Depuis, des contacts directs avec les personnels (réunion du 3 mars) ont permis d'apaiser le climat.*

*Le secrétaire général a d'abord dit que rien n'est totalement irréversible, qu'il entendait faire la démonstration que l'on vous respecte, rappelé qu'il n'était pas un professionnel de la fusion. Il a indiqué qu'il n'y aurait convergence des méthodes et des outils que dans la mesure où cette convergence apportait un plus, mais qu'il n'y avait pas volonté systématique d'uniformisation.*

### **1-SITUATION AU PÔLE INFORMATIQUE, DU POINT DE VUE DES CHOIX TECHNIQUES, DES PERSONNELS ET DES UTILISATEURS**

Sans revenir dans le détail sur les questions soulevées par les informaticiens ex-DP et ex-DT, nous avons souligné que les personnels prenaient acte des engagements verbaux de la direction mais restaient vigilants.

La question de méthode (la concertation) est fondamentale ; inscrite dans le relevé de conclusions du CTPC, elle n'est pas destinée « à faire joli ». C'est une question d'efficacité pour la réussite de la fusion.

---

<sup>1</sup> Côté administration, M. Christophe Lecourtier était assisté de Messieurs Jean-Michel Boniface, Chef du BRHS centrale, Christian Hardy et Nicolas De Moucheron, Chefs du pôle informatique.

Côté organisations syndicales :

- CFDT Martine Perbet, Jean-Paul Jacquet, Catherine Gualino, Isabelle Duvivier, personnels DGTPE et Michel Boulenger (synd. Centrale),
- CFTC Thierry Duffy-Goupy (synd. Centrale),
- CGT Cyrille Mansuy, Michel Tafflet, personnels DGTPE, Mary Goulay (Synd. Centrale)
- SUD Françoise Cornier (Synd. Centrale)
- SPAC Gérard Alligni (Synd. Centrale)
- FO : excusée
- Martine Colas des Francs, invitée, représentant les personnels informatiques ex-DP

Il faut prendre du temps pour réaliser le projet informatique qui doit bien prendre en compte les besoins des utilisateurs, et ne pas faire l'économie des études d'organisation préalables aux techniques informatiques.

Les personnels rejettent un cloisonnement excessif et veulent travailler ensemble comme ils l'ont toujours fait. Ils posent de nouveau la question de l'utilisation des logiciels libres.

*En réponse, la Direction a réaffirmé devant les organisations syndicales sa volonté de mettre en œuvre un processus de concertation sur les sujets en débat : définition du poste de travail (qui fera l'objet d'un groupe de travail), besoins des utilisateurs, règles de messagerie. Les personnes qui ont des compétences mixtes informatiques / économistes au sein des services pourraient jouer le rôle de correspondants du bureau informatique pour aider à la définition des besoins des utilisateurs.*

*Il n'est pas question de remettre en cause les accès aux banques de données dont disposent les utilisateurs.*

*Une des difficultés est de faire coexister des cultures différentes ; l'objectif est bien de faire travailler tout le monde ensemble.*

*La question de la possibilité d'utiliser des logiciels libres pour certaines applications sera étudiée.*

*Selon le chef du BRHS, le logiciel Virtualia est particulièrement intéressant car il se prête bien à la réalisation de requêtes variées. De plus il est maîtrisé par différents agents, ce qui en sécurise l'application au quotidien..*

*Des solutions techniques ont été trouvées pour que les adresses électroniques de l'ensemble des personnels de la DGTPE soient compatibles avec l'annuaire inter-administrations et celui de la DPMA.*

*Comme pour l'ensemble de la DGTPE, le déménagement donnera lieu à une concertation avec les personnels ; on n'imposera pas un cadre de travail contre l'avis des intéressés dont les affinités doivent être respectées.*

*Un arbitrage entre les applications n'a pas été fait. Le comité de pilotage doit être mieux défini afin d'établir une hiérarchie des priorités.*

## **2- BRHS CENTRALE**

Le sentiment existe chez une partie des personnels que l'ex-DP a pris la main sur le BRHS. La direction doit veiller à ce que ce bureau comporte bien des personnels originaires des trois anciennes directions.

*Selon la Direction, le BRHS comporte bien des agents de toutes origines et les agents de l'ex-DP y sont minoritaires.*

*En réponse à notre remarque sur le manque de visibilité des fonctions des gestionnaires, le chef du BRHS indique qu'un organigramme avec les attributions précises des agents sera publié dans de très brefs délais.*

*Exceptionnellement, les bulletins de paie ont été adressés directement à domicile afin que chacun puisse, même s'il est absent, disposer de la déclaration fiscale des traitements et salaires pour 2004.*

*L'application DPMA « congés flow » déjà utilisée à l'ex-DT remplacera les logiciels existants dans les autres anciennes directions.*

### **3- DÉMÉNAGEMENT**

Nous avons demandé que les personnels puissent être consultés sur le déménagement. Nous avons attiré l'attention de la direction sur les travaux importants réalisés par les économistes pendant l'été (préparation du budget).

*Une lettre est adressée par messagerie à tous les personnels. Chaque chef de service sera attributaire demain d'un espace et la concertation sera la règle pour l'attribution des pièces (15 jours pour répondre et transmettre à la DPMA). Il n'est pas question de regrouper les secrétariats par sous-direction. Les personnels ne se verront pas attribuer de bureaux paysagers ou décloisonnés, sauf s'ils en sont demandeurs.*

*Le déménagement aurait lieu du 15 mai à l'été en veillant à maintenir en permanence les services en état de fonctionnement.*

### **4- AVENIR DES « CONTRATS-DP »**

*La spécificité des contrats ex-DP sera maintenue. Une autre réunion sur la question des contractuels se tiendra ultérieurement.*

### **5- NOTATION**

Nous avons rappelé que l'ex-DREE négligeait cet exercice et s'attirait régulièrement des remarques de la DPMA et des CAP. Cela mériterait une étude interne afin de cibler les causes de ces dysfonctionnements.

*Le Secrétaire général a affirmé qu'il accordait une grande importance à l'évaluation-notation et veillerait à ce qu'elle soit menée avec le plus grand soin par tous les bureaux.*

### **6- PRIMES**

Les organisations syndicales ont demandé la transparence des primes des agents modulés (taux de progression et position relative par rapport à la moyenne de leurs collègues).

*L'administration s'est engagée à étendre à l'ensemble de la DGTPE le système en vigueur dans l'ancienne Direction du trésor.*

## 7- QUESTIONS DIVERSES

- Au vu des difficultés de communication rencontrés entre les agents et la hiérarchie intermédiaire, un débat s'engage sur l'opportunité de mettre en place une structure de médiation.

Cette fusion en cours concerne, en effet, 800 personnes et mixe trois cultures. De nouvelles difficultés peuvent être à craindre. Pouvoir recueillir et traiter des informations ayant trait aussi bien aux "métiers" exercés qu'aux conditions matérielles, morales et organisationnelles dans lesquelles se déroulent cette fusion, serait précieux.

Deux pistes pouvant répondre à ce besoin sont alors évoquées :

- celle d'un médiateur, placé dans le haut de l'organigramme, qui serait à la fois une oreille, un filtre et une force de propositions ;
- celle d'un correspondant provisoire, au sein de la structure de communication du secrétariat-général, spécifiquement chargé de ces questions le temps nécessaire ;

*M. Lecourtier a écouté attentivement ce débat ; cette question n'est pas tranchée.*

- Tous les sujets n'ayant pu être suffisamment développés, il a été convenu que des réunions complémentaires auraient lieu en tant que de besoin sur des problèmes spécifiques du personnel, notamment des B et C qui se voient « mal considérés » car jugés « inutiles ».

\*

\* \*

Ces réponses ouvertes du Secrétariat Général suscitent l'intérêt. Les personnels et les organisations syndicales resteront très vigilants, d'autant que certaines pratiques semblent déjà s'écarter du discours officiel.

Paris, le 16 mars 2005